



**CYCLE DE CONFERENCES**  
**LECTURES SUR LA JUSTICE**

L'Association des juristes franco-colombiens (AJFC) et le Centre de Recherche sur la Justice (CRJ) de l'Université Paris II Panthéon-Assas ont l'honneur de vous convier à la table ronde

*La justice transitionnelle à la recherche d'un système de sanctions :  
les défis de la Juridiction spéciale pour la paix en Colombie*

***A propos du rapport :***

*Las sanciones en la justicia transicional restaurativa y  
los desafíos de la jurisdicción especial para la paz<sup>1</sup>*

Elle se tiendra par visioconférence le

**Mercredi 17 février 2021**

**14 h 30 – 16 h 30**

Nous serions heureux de vous compter parmi nous et vous remercions de bien vouloir diffuser cette information aux personnes susceptibles d'être intéressées.

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 15 février 2021 :

[img.tls@gmail.com](mailto:img.tls@gmail.com)

Vous recevrez par mail le lien de connexion pour participer à l'événement.

---

<sup>1</sup> Sous la direction de Luis-Miguel GUTIÉRREZ et avec la participation de Mónica AVELLA, Laetitia BRACONNIER, Felipe CALDERÓN, Silvia COTE, Efraín FANDIÑO, Antonio LAGUADO, Natalia RODRÍGUEZ, Alejandro RODRÍGUEZ, Elsa ROMERO, Alma OCHOA et Margaux STUDER.

## **PROGRAMME**

**14 h 30**

*Mot d'accueil*

Cécile CHAINAIS

Professeur de droit privé l'Université Paris II Panthéon-Assas

Directrice du CRJ

Codirectrice de l'Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud »

Manuel BOSQUE

Président de l'Association de juristes franco-colombiens

**14 h 40**

*Propos introductifs*

Dr. Luis-Miguel GUTIERREZ

Enseignant-chercheur en droit public à l'Université de Lille

Président de la Commission de justice transitionnelle

Association des juristes franco-colombiens

**14 h 50**

*L'originalité de la justice transitionnelle restauratrice en Colombie*

Silvia COTE

Avocate en Colombie

**15 h 05**

*La JEP et le fonctionnement de son système des sanctions pénales restauratrices*

Monica AVELLA

Juriste au GRAI - Juridiction spéciale pour la paix

**15 h 20**

Questions du public

**15 h 35**

Pause

**15 h 40**

*Le système des sanctions de la JEP face aux standards normatifs du droit international*

Efraín FANDIÑO

Doctorant en droit à l'Université de Paris

**15 h 55**

*Le système des sanctions de la JEP à la lumière de l'expérience comparée de justice transitionnelle*

Margaux STUDER

Doctorante en droit en cotutelle

à l'Université Paris II Panthéon-Assas et à l'Université de Medellin

**16 h 10**

Questions du public

## Argumentaire

L'Accord de paix signé entre l'ancienne guérilla des FARC-EP et le gouvernement colombien a créé un système ambitieux de justice transitionnelle restauratrice avec une Juridiction spéciale pour la paix (la JEP), chargée du volet juridictionnel. La JEP doit ainsi enquêter, juger et sanctionner les responsables des crimes graves commis durant plus de 50 ans de conflit armé interne. Un régime originel de sanctions pénales a été établi et composé de trois types de sanctions : a) "sanctions propres" (*sanciones propias*) -d'entre 5 et 8 ans de restriction de liberté ; b) sanctions alternatives -d'entre 5 et 8 ans de privation de liberté en milieu carcéral - et c) sanctions ordinaires -d'entre 15 et 20 ans de prison.

La Commission de justice transitionnelle de l'Association des juristes franco-colombiens (AJFC) a mené une recherche autour des problématiques suivantes :

- Comment le système de sanctions de la JEP peut-il répondre et matérialiser une logique de justice transitionnelle restauratrice en Colombie ?
- Est-il possible de concevoir et d'appliquer des sanctions autres que des peines de prison, ou une réduction considérable des peines, pour des crimes extrêmement graves dans des contextes de transition ou de post-conflit ?
- Ce type de sanction doit-il être interprété comme une manifestation de l'impunité face aux droits des victimes ?
- Le système de sanctions de la JEP est-il compatible avec les obligations et les normes internationales qui incombent à l'État colombien ?
- Existe-t-il d'autres expériences de justice transitionnelle restauratrice dans le monde qui mettent en œuvre ce type de sanctions ?

### **Les principaux résultats de la recherche :**

Pour la première fois, une recherche s'intéresse aux sanctions de la justice transitionnelle restauratrice sous trois angles : le droit colombien, le droit comparé et le droit international.

Notre recherche propose une analyse du caractère inédit de la justice transitionnelle restauratrice en Colombie. Sont étudiés ainsi les modèles de justice restauratrice et transitionnelle et leur processus d'"hybridation". Cette étude s'appuie sur une critique de l'inefficacité de la nature rétributive de la justice pénale ordinaire, conduisant à la recherche d'un système originel qui pourrait satisfaire les droits des victimes de manière efficace.

Ce qui suit est une étude des normes constitutionnelles et législatives relatives à la justice transitionnelle en Colombie, dans le but d'exposer le fonctionnement du système de sanctions de la JEP (avec un accent particulier mis sur les "sanctions propres ") créé à la suite des négociations entre le gouvernement national et les FARC.

La troisième intervention effectue une analyse de la compatibilité du système de sanctions de la JEP avec le droit international, dans le but d'identifier les normes du droit interaméricain des droits de l'Homme et du droit pénal international que la JEP devra prendre en compte à l'heure de prononcer ses décisions, afin de s'assurer que celles-ci sont conformes aux règles qui font partie du bloc de constitutionnalité en Colombie.

La dernière intervention s'intéresse aux sanctions en droit comparé à la lumière des expériences de justice transitionnelle en Afrique du Sud, au Rwanda, en Irlande du Nord, en Sierra Leone, au Burundi, en Ouganda, au Timor oriental, en République démocratique du Congo et en Indonésie. Tous ces expériences ont été étudiées suivant une même méthodologie, qui consiste en une description du contexte dans lequel le système de justice transitionnelle du pays s'est inscrit, l'identification et le fonctionnement des mécanismes de justice transitionnelle mis en œuvre par chacun des États. L'étude conduit à tirer certaines leçons qui pourraient être utiles dans le cadre de la justice transitionnelle colombienne.